

SAINT FRANÇOIS NOTRE DAME SANT FRANSEZ ITRON-VARIA

LIVRET DE RENTRÉE à Saint-François – Notre-Dame LESNEVEN



- COLLÈGE
- SEGPA
- LYCÉE GÉNÉRAL
- BTS Métiers de l'Audiovisuel

ANNÉE SCOLAIRE : 2021-2022

1, rue des Récollets – 29260 LESNEVEN

Tél : 02 98 83 09 44

Email : grp29.st-françois.lesneven@enseignement-catholique.bzh

FAX : 02 98 83 30 74

Madame, Monsieur, chers parents,

Alors que vous profitez pleinement des derniers jours de congés scolaires, l'équipe de Saint-François Notre-Dame prépare la rentrée et au-delà, l'année scolaire 2021-2022.

Vous trouverez dans ce livret les premières informations concernant l'année scolaire. Des compléments vous parviendront ensuite régulièrement, soit par l'intermédiaire de votre enfant, soit par courrier postal ou électronique.

Je vous souhaite, à vous et à votre enfant, une excellente année scolaire.

F. BOULIC,
Directeur



*A lire attentivement
et
à conserver toute l'année*

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2021

S	☞	Déroulement de la rentrée
O	☞	Informations diverses
M	☞	Règlement
M	☞	Vos interlocuteurs
A	☞	Calendrier des congés
I	☞	Pour vous accompagner dans vos démarches
R	☞	Tarifs
E	☞	A.P.E.L.

I - DÉROULEMENT DE LA RENTRÉE 2021

LE LUNDI 30 AOÛT 2021

BTS - 2^{ème} année → 10H00 : accueil en salle de CAV

LE JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021

Elèves de 6^{ème} → 10H00 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

Elèves de 5^{ème} → 13H30 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

Elèves de 4^{ème} → 14H30 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

Elèves de 2^{nde} → 14H00 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

LE VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021

Elèves de Terminale → 9H00 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

Elèves de Première → 9H30 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

Elèves de 3^{ème} → 10H00 : accueil dans la cour devant l'animation (Théâtre de plein air)

LE LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021

BTS – 1^{ère} année → 10H00 : accueil en salle de CAV

Les élèves seront accueillis par le directeur ou les directeurs-adjoints, le responsable de niveau ainsi que par les professeurs principaux.

II - INFORMATIONS DIVERSES

➤ HORAIRES

Nous travaillons en semaine continue du lundi matin 8H20 au vendredi soir 16H30 pour tous les élèves.

Le mercredi après-midi est libéré pour les 6^è – 5^è – 4^è – 3^è – SEGPA – 2^{ndes} (sauf exception).

Nous encourageons la participation des élèves à l'Association Sportive, aux ateliers d'arts plastiques et de cinéma audiovisuel, ainsi qu'aux autres activités qui sont susceptibles d'être proposées aux élèves.

➤ PARCS A VÉLOS : un parc à vélos est situé près des salles de technologie.

Un autre parc à vélos est également à disposition des élèves près des vestiaires de sports avec un accès par le parking de la salle Jean Simon. Ce parc est ouvert avant 8h20, de 12h15 à 12h30, de 13h20 à 13h35 et à partir de 16h30.

Pour éviter les vols, il est indispensable d'équiper les vélos de système antivol.

➤ PORTAILS : ils sont ouverts de 7h45 à 8h30 – de 12h10 à 12h30 – de 13h20 à 13h35 et de 16h20 à 18h15.

➤ MANUELS SCOLAIRES

En collège : les manuels sont prêtés gratuitement par l'établissement. Une caution de 70 € à verser par chèque à l'ordre de l'OGEC Saint François – Notre Dame de Lourdes dès le jour de la rentrée scolaire au professeur principal. Cette caution sera remboursée, en totalité ou en partie, en fonction de l'état des livres à leur restitution en fin d'année.

En lycée : les manuels scolaires sont mis à la disposition des élèves selon les modalités suivantes : une caution de 70€.

- une location de 10 € sera facturée au premier trimestre de l'année scolaire.

➤ OPTION CAV en SECONDE : les élèves devront être équipés d'un appareil photo numérique (possibilité de se renseigner à la rentrée auprès des enseignants de CAV).

- **Pour toute demande concernant la demi-pension**, la contribution des familles,... s'adresser à l'attaché de gestion (réductions, délais de paiement ...).

- **Le samedi** : les bureaux sont fermés. En dehors des heures de travail, par mail :
grp29.st-francois.lesneven@enseignement-catholique.bzh

III - RÈGLEMENT

. Collège : le jour de la rentrée, chaque élève recevra un carnet de correspondance. Le règlement sera en ligne sur Ecole directe.

. Lycée : le règlement du lycée, le règlement du réseau pédagogique informatique, l'annexe des externes seront distribués à la rentrée par le professeur principal.

IV - VOS INTERLOCUTEURS

M. François BOULIC – Directeur :

est responsable légal de l'établissement, chargé de l'administration, de la gestion, de la pédagogie et de la pastorale.

Il doit être informé en cas d'absence prolongée et de toute situation particulière concernant les élèves.

Mme Estelle MULLARD – Directrice-adjointe :

est responsable du secteur pédagogique du lycée.

M. Claude DIDOU – Directeur-adjoint :

est responsable du secteur pédagogique du collège.

Mme Françoise ABIVEN :

est responsable du secteur pédagogique de la SEGPA.

M. Yannick JEGO – Attaché de gestion :

est responsable des activités suivantes : assure la gestion du personnel administratif et de service, des finances, bâtiments et matériel.

Mme Monique LARROUR et M. Dominick OLLIVIER – Conseillers Principaux d'Education :

sont responsables de la vie scolaire et de la discipline. Ils accordent les autorisations ordinaires, contrôlent les absences et les retenues.

V - CALENDRIER DES CONGÉS

- ☞ TOUSSAINT du vendredi 22 octobre 2021 après les cours au lundi 8 novembre 2021 au matin.
- ☞ NOËL du vendredi 17 décembre 2021 après les cours au lundi 3 janvier 2022 au matin.
- ☞ HIVER du vendredi 5 février 2022 après les cours au lundi 21 février 2022 au matin.
- ☞ PRINTEMPS du vendredi 8 avril 2022 après les cours au lundi 25 avril 2022 au matin.
- ☞ ETE jeudi 7 juillet 2022.

* Le vendredi 27 mai 2022 sera férié (Pont de l'Ascension).

Les familles sont invitées à respecter ces périodes de vacances et à ne pas faire manquer les cours à leurs enfants pour raisons personnelles.

VI - POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES

<u>Votre démarche concerne :</u>	<u>A qui s'adresser ?</u>
<u>LE TRAVAIL</u>	En priorité aux professeurs en fonction de la discipline puis au professeur principal de la classe. Prendre rendez-vous généralement à partir de 16H30 (fin des cours).
<u>LA DISCIPLINE EN CLASSE</u>	Prendre <u>rendez-vous</u> d'abord avec le professeur principal, ensuite avec les responsables de niveau : 6^e : Claude KEREBEL 5^e : David ENDERLE 4^e : Marie GUEGUEN 3^e : Claude DIDOU SEGPA : Françoise ABIVEN 2^{nde} : Hélène DERVAUX/Vanessa LOVADINA 1^{ère} : Jean-Pierre MARIE Term : Kévin KLOSOWSKI
<u>L'ORIENTATION</u>	Aux directeurs-adjoints ou au directeur. - <u>En Terminale</u> : Kévin KLOSOWSKI est plus particulièrement chargé de l'orientation.
<u>LA DISCIPLINE</u> (Sorties, absences, retenues, rentrées...)	Aux Conseillers Principaux d'Education : - Dominick OLLIVIER (6 ^{ème} – 5 ^{ème} – 4 ^{ème}) - Monique LARROUR (3 ^{ème} – 2 ^{nde} – 1 ^{ère} – Terminale)
<u>LA COMPTABILITÉ</u> (Règlements des demi-pensions, contributions, assurances scolaires...)	Rachelle OLLIVIER Françoise UGUEN de 8H00 à 17H30. Le vendredi à 16h00. Règlements par chèque bancaire ou postal.
<u>LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</u>	<u>A L'ACCUEIL OU AU SECRÉTARIAT</u> de 7H45 à 17H15.
<u>L'INFIRMERIE</u>	Carine MALVILLE de 9h15 à 16H15 (lundi – mardi – jeudi – vendredi) 9H15 à 12H15 (mercredi)

Rentrée des 6èmes, jeudi 2 septembre à 10h



Eh oui, le temps est venu de reprendre le chemin de l'école !

Voici quelques précisions qui t'aideront à bien démarrer l'année :

😊 Mercredi 1^{er} septembre, les listes de classes pourront être consultées sur le site de l'établissement (www.sfnd.fr). Tu seras, dans la mesure du possible, avec un enfant de ton école d'origine, pas forcément avec celui avec qui tu aurais voulu être (compte tenu des options, des sections sportives (football, handball), des souhaits de vos maîtres de CM2 de vous séparer...).

😊 Jeudi matin, tu peux venir accompagné(e) de tes parents. L'appel se fera en face de l'animation, sur le théâtre de plein air et tu suivras ton professeur principal dans ta classe.

😊 Tu passeras ta première journée avec ton professeur principal, alors ne surcharge pas ton cartable ; apporte ton agenda, ta trousse, quelques feuilles de classeur, 2 ou 3 cahiers et ça suffira. L'après-midi, si tu rentres en car, on te conduira à la gare routière pour t'aider à le prendre en toute sécurité.

A bientôt donc !!

L'équipe des professeurs de sixième



TARIFS TRIMESTRIELS – ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 - OGEC

I – LA CONTRIBUTION DES FAMILLES EST FORFAITISÉE :

Le montant de cette contribution représente, pour l'année 2020-2021, l'ensemble des :

- fournitures scolaires
- frais pédagogiques
- frais généraux
- cotisations à la Caisse Diocésaine.

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous le montant de cette contribution.

	Total	Par mois sur 10 mois
COLLEGE 6ème	499 €	49,90 €
COLLEGE 5 ^{ème} 4 ^{ème} 3 ^{ème}	530 €	53,00 €
LYCEE	599 €	59,90 €

Seront à ajouter sur la facture les éventuelles séances de piscine, la location des livres en lycée, les cahiers d'exercice.

II – DEMI-PENSION

Le prix du repas est de : 5,10 € à la carte et de 5,40 € pour les repas occasionnels.

Les repas occasionnels feront l'objet d'une facturation mensuelle.

4 Repas par semaine	Total	Par mois sur 10 mois
Sixième	683.40 €	68.34 €
Cinquième	678.30 €	67.83 €
Quatrième	678.30 €	67.83 €
Troisième	668.10 €	66.81 €
Seconde	678.30 €	67.83 €
Première	657.90 €	65.79 €
Terminale	657.90 €	65.79 €

5 Repas par semaine	Total	Par mois sur 10 mois
Seconde	851.70 €	85.17 €
Première	826.20 €	82.62 €
Terminale	826.20 €	82.62 €

III - LA FACTURATION

Une seule facture avec un échéancier sera transmise à la fin du mois de septembre via Ecole Directe. Une éventuelle régularisation pourra être faite à la fin de l'année scolaire (remboursement repas, absences à la piscine).

Pour le règlement de cette facture vous pouvez opter pour:

1) Le prélèvement automatique

Pour cela il suffit de passer à la comptabilité de l'établissement avant le 4 septembre impérativement pour remplir un imprimé (apporter un relevé d'identité bancaire ou postal). Pour les demi-pensionnaires un acompte de 80 € sera à verser (par enfant).

Le système du prélèvement automatique sera reconduit pour les familles qui ont choisi ce mode de paiement l'année dernière sauf avis contraire donné par écrit ou par téléphone **avant le 11 septembre 2021**. Si vous acceptez cette reconduction, un acompte de 80 € est à verser à la comptabilité à la rentrée scolaire pour les demi-pensionnaires.

Les prélèvements seront effectués le 11 de chaque mois (du mois d'octobre au mois de juillet).

En cas de difficulté pour faire face à une échéance, nous en avertir 10 jours à l'avance.

2) Le paiement par chèque

Dans ce cas, le paiement peut se faire en 3 fois suivant l'échéancier indiqué sur la facture.

Dates de règlement : 10 novembre, 10 février et 10 juin.

Si vous choisissez ce mode de paiement et si votre enfant est demi-pensionnaire un acompte de 150 € est à déposer à la comptabilité pour le 6 septembre.

IV - ABSENCE POUR MALADIE , RAISON FAMILIALE ou AUTRE

Le remboursement des repas n'est effectif qu'au-delà du 3^{ème} jour consécutif d'absence justifiée.

V - ABSENCE POUR STAGE EN ENTREPRISE ou VOYAGE SCOLAIRE

Le remboursement des repas se fait sur la base de 5,10 €

VI - REDUCTIONS

A partir du 3^{ème} enfant inscrit dans l'établissement, une réduction de 165 € sera attribuée sur la contribution ainsi qu'une réduction de 10% sur la demi-pension pour le plus jeune des enfants.

VII - ÉTUDE DU SOIR : de 16h45 à 18h00
Gratuite

VII - ASSURANCES SCOLAIRES

L'établissement est adhérent au contrat global d'assurance de l'enseignement catholique du Finistère proposé par la Mutuelle Saint Christophe.

Ce contrat couvre l'établissement et intègre également une assurance individuelle accident pour tous les élèves.

Vous trouverez, ci-joint, le document vous présentant les garanties.

A noter que dans les « événements assurés » les frais de garde ne sont couverts que jusqu'aux douze ans de l'enfant.

Le Président de l'OGEC,
Damien ROUDAUT

Le Directeur et l'Econome,
François BOULIC, Yannick JEGO.

Année scolaire 2021/2022

Chers Parents,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant à Saint François Notre Dame, établissement privé, et l'APEL est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'APEL c'est d'abord une équipe de parents dynamiques qui participent concrètement à la vie de l'établissement en mettant tout en œuvre pour vous **accompagner** tout au long de la scolarité de votre enfant.

Accueillir les nouveaux parents, mettre en place les **parents correspondants** dans chaque classe sont des missions qui nous tiennent à cœur. L'APEL propose également un ensemble de services afin de vous apporter **conseils**, accompagnement et informations utiles pour l'éducation et la scolarité de votre enfant.

Nous souhaitons étoffer notre équipe afin de mener à bien nos objectifs pour les années à venir : **commission restauration, lutte contre le harcèlement, animation de conférences-débats, participation aux commissions d'appel du Finistère, représenter l'ensemble des parents au sein de l'établissement et également dans un but éducatif via les conseils de discipline.** La réunion de rentrée de l'APEL aura lieu le mardi 7 septembre 2021 à 20h00 à l'animation.

Chers parents, tout cela ne peut se faire sans vous !

Alors si vous avez un peu de temps et que vous souhaitez partager vos idées sur un ou plusieurs thèmes, **rejoignez-nous** !

Cindy Buathier

Présidente APEL SFND

apelsfnd@gmail.com

INFORMATIONS PARENTS

REUNIONS DE PARENTS RENTREE 2021

Dès à présent, pour vos agendas, je vous prie de noter les dates et les nouveaux horaires des réunions de parents. Elles débuteront toutes à 18h15 à la salle l'Arvorik et se termineront pour 20h.

- Niveau **6^{ème}** : le lundi 20 septembre,
- Niveau **5^{ème}** : le jeudi 14 octobre,
- Niveau **4^{ème}** : le lundi 11 octobre,
- Niveau **3^{ème}** : le mardi 12 octobre,
- Niveau **2^{de}** : le mardi 28 septembre,
- Niveau **1^{ère}** : le lundi 4 octobre,
- Niveau **Terminale** : le jeudi 7 octobre.

F. BOULIC,
Directeur

Document d'information de juin 2018 émis par DDEC – UDOGEC

OBJET : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DES ELEVES ET DES PARENTS / RESPONSABLES LEGAUX

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs mais également aux élèves majeurs et à leurs parents, dans la mesure où malgré la majorité de l'enfant, l'Établissement continue, sauf décision contraire de l'élève, de considérer les parents comme des interlocuteurs essentiels à la scolarité de leur enfant.

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d'une importance capitale.

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans l'Établissement nous amène à traiter un ensemble d'informations que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire, ces informations constituent des Données à Caractère Personnel.

Ces données ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel de l'Établissement. Ils sont sensibilisés à la confidentialité de ces données, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de celles-ci.

Le traitement est licite, loyal et légitime. Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le « RGPD » - Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016/679.

Les données sont collectées pour des finalités déterminées et légitimes, c'est à dire soit sur base de votre consentement, soit parce que cela est nécessaire à l'exécution de la mission d'enseignement et du contrat de confiance passé entre l'établissement scolaire, les parents, l'élève, en vue de la scolarité/formation de ce dernier, soit en vertu d'une obligation légale, ou encore parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique, ou enfin parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'Établissement.

Les données collectées à votre sujet peuvent inclure l'identification générale et informations de contact, des numéros d'identification émis par les autorités gouvernementales, des informations financières, des informations nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées au projet pédagogique ou D'établissement, des informations médicales pouvant avoir une incidence sur la scolarité de l'élève lui-même ou sur l'organisation de l'établissement scolaire.

Votre consentement est au même moment sollicité pour la collecte et le traitement de ces données. Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer toute modification utile.

Les finalités poursuivies exclusivement par le traitement de ces données sont d'assurer la gestion administrative ainsi que la gestion pédagogique et les missions de l'enseignement. Nous utiliserons ainsi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant (courrier, factures, assurances, etc...).

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins strictement non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (administration, collectivités...).

Les données personnelles que vous nous avez confiées sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans l'établissement scolaire. Les données relatives à la scolarité de

vos données personnelles et celles de votre enfant sont conservées dans l'établissement conformément aux dispositions légales, et au plus durant 50 ans en archives publiques.

L'établissement prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables.

Vous disposez de droits par rapport aux données que nous avons collectées à votre sujet et au sujet de votre enfant. Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées dans la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement :

- Droit à l'information ;
- Droit d'accès aux données ;
- Droit de rectification des données ;
- Droit à la suppression des données ;
- Droit à la restriction des données ;
- Droit à la portabilité des données ;
- Droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec la réglementation.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel ou un courrier à l'adresse de contact de l'établissement dans laquelle vous mentionnez précisément l'objet de votre demande. Cette demande sera signée, datée et accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

François Boulic,
Chef d'établissement